

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

29.6.71
N° 6296
—
71082

Signalisation lumineuse
tricolore du Carrefour
des Pompiers.

Marché de gré à gré
Groupement SILEC-FOUQUET

DATE DE CONVOCATION

26 Avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 Avril 1971

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Pool Dactylos

3

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze

le trente avril

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUJARD, COLLE, NAULIN, LANGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD, DOMECQ, BROTRAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHMY, BARRIERE, PAPERAT, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M. DUFOUR
DELAIR par M. MONTRON
Mme BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET
de LIPKOWSKI, Maire
DOIREAU, BUCHET

M. LANDRY

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que les travaux d'aménagement de la déviation de la R.N. 733 entre le Marché Central et la rocade Nord vont avoir comme conséquence directe l'augmentation du trafic automobile au Carrefour des Pompiers et entraîner la mise en place d'une signalisation lumineuse tricolore pour laquelle un marché de fourniture et de mise en place est soumis à l'approbation du Conseil Municipal dans la limite d'un engagement de dépense de 130 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouf l'exposé du Rapporteur,

- Vu les dispositions de l'article 312 § 3 du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966, modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié, portant codification des textes réglementaires relative aux marchés publics,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire de ROYAN ou M. l'Adjoint Délégué, à signer un marché de gré à gré avec le Groupement : Société S.I.L.M.C. 12 bis, Place Henri Bergson à PARIS (8e), inscrite au Registre de Commerce de la Seine sous le N° 54 B 6 916 et à l'I.N.S.E.E. sous le N° 282.75.108.0004, et l'Entreprise FOUQUET, 21, Bd Albert 1er à ROYAN, inscrite au Registre du Commerce de MARENNES sous le N° 67 A 229 et à l'I.N.S.E.E. sous le N° 264.17.306.0.040, pour la fourniture et la mise en place des appareils de signalisation lumineuse tricolore destinés à l'équipement du Carrefour des Pompiers,

y compris les travaux annexes de Génie Civil.

- que le montant du marché est fixé à la somme de CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE VINGT QUATORZE Francs toutes taxes comprises et CENT SIX MILLE DEUX CENT TROIS FRANCS (106.203 Frs) hors taxes.

- que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 901 - VOIRIE, du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

FONT-S-MES, le ~~28~~ **20** JUIN 1971
Le Sous-Préfet



[Signature]